

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE
DE CHAUMONT – CONTAMINE SARZIN – MINZIER
74270 MINZIER

RÉUNION DU 04/02/2015
COMPTE RENDU

Le mercredi 4 février 2015 à vingt heures trente minutes, le Syndicat Intercommunal de Chaumont, Contamine-Sarzin et Minzier s'est réuni sous la présidence d'André-Gilles CHATAGNAT.

Présents : CHASSOT Bernard, CHATAGNAT André-Gilles, GALL Lydie, MANTILLERI Eric, VEYRAT Karine, MESSERLI Florence, CHAMOSSET Alain.

Suppléants présents : SEBERT Laëtitia, MENU Jacques.

Absents excusés : CHAINE Aurélien, VENANCIO Nathalie

GALL Lydie a été élue secrétaire de séance.

● **Vote du compte administratif et du compte de gestion 2014**

Monsieur le Président ouvre la séance et donne la parole à M. CHAMOSSET Alain pour présenter le compte administratif de l'année 2014. Le montant total des dépenses de fonctionnement s'élèvent à 427 934.73 € et les recettes à 549 920.33 €. Les dépenses d'investissement s'élèvent à 212 014.00 € et les recettes à 143 999.61 €. Le compte administratif fait donc apparaître un excédent de fonctionnement de 121 985.60 € et un déficit d'investissement de 68 014.39 €. Après avoir délibéré, le Comité Syndical adopte, à l'unanimité, le compte administratif 2014.

Le compte de gestion du percepteur fait apparaître les mêmes chiffres. Le comité adopte donc le compte de gestion de l'exercice 2014 tel qu'il est présenté.

● **Vote du budget 2015**

Monsieur le Président présente sa proposition de budget pour l'exercice 2015.

Après avoir délibéré, le comité syndical adopte à l'unanimité le budget 2015, qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement :	dépenses et recettes :	550 190.00 €
Section d'investissement :	dépenses et recettes :	210 015.60 €

Le comité syndical décide d'affecter en totalité le résultat de fonctionnement 2014 à la section d'investissement (au 1068) 121 985.60 €.

Participations des communes : Monsieur le Président demande au comité syndical de déterminer le montant des participations des communes pour l'année 2015.

Après avoir délibéré, le comité décide de maintenir les participations des communes pour l'année 2015 à 190 € par habitants, soient :

	Nombre d'habitants	Dépense par commune
CHAUMONT	438	83 220 €
CONTAMINE-SARZIN	603	114 570 €
MINZIER	910	172 900 €

● **Mission complémentaire CAUE**

Monsieur le Président indique que, afin d'évaluer le coût prévisionnel de l'opération de réaménagement de l'école, il est nécessaire de prévoir une extension de la mission confiée au CAUE. Un économiste de la construction habilité par le CAUE, M. Patrice LE GUILCHER, effectuera cette mission. Elle est évaluée à 6 vacations (au maximum) d'une demi-journée de travail, dont le montant est fixé pour l'année 2015 à 224 € HT l'unité.

Après avoir délibéré, le SIVU :

- accepte cette proposition,
- autorise Monsieur le Président à signer l'avenant n° 1 à la convention à intervenir entre le CAUE et le SIVU pour extension de la mission,
- autorise Monsieur le Président à signer le contrat à intervenir entre M. Patrice LE GUILCHER, économiste de la construction habilité par le CAUE, et le SIVU.

● Subvention école (pour classes découvertes)

Monsieur le Président présente le projet « voile » de l'école pour les élèves de la classe 11 avec séjour au Lavandou en nuitée. L'école demande une participation du SIVU, égale à celle du Conseil Général, à hauteur de 70 € par enfants, soit 1 750 €.

Il présente également le projet « LACORE » (Land-art, cours d'orientation, randonnée, escalade) des classes 5, 6 et 7, avec séjour aux Houches en nuitée. L'école demande une participation du SIVU, égale à celle du Conseil Général, à hauteur de 40 € par enfants, soit 3 000 €.

Il faut également rembourser des dépenses de papeterie qui ont été payés directement par l'école soient 227.77 €.

Après avoir délibéré, le Comité Syndical décide donc d'allouer une subvention à l'association sportive de l'école d'un montant total de 5 000 € afin de participer au financement de ces séjours.

● Questions diverses

Radiateurs algeco : Monsieur le Président indique qu'il a rencontré un professionnel cet après-midi afin de savoir s'il était possible d'installer une climatisation réversible dans l'algeco. L'installation est possible mais un devis pour deux nouveaux radiateurs (plus performants) sera également demandé. A l'issue le SIVU décidera de retenir une des deux solutions.

Cantine : Monsieur le Président propose de créer un poste supplémentaire de cuisinier à la rentrée de septembre 2015 afin de pallier au nombre de repas grandissant, à la mise en place du centre de loisirs et pallier aux éventuelles absences de personnel. Le SIVU autorise Monsieur le Président à se renseigner sur cette possibilité de création de poste (notamment nb d'heures, planning annuel...).

Centre de loisirs : Monsieur le Président indique qu'il a évalué, d'après les factures de l'année écoulée et au prorata temporis, les dépenses nécessaires au fonctionnement du centre de loisirs (chauffage, électricité, nettoyage des locaux,...) pendant les vacances scolaires. Elles ne sont pas les mêmes en hiver et en été, et s'élèvent à 400 € par semaine d'hiver et 200 € par semaine d'été. Ces dépenses seront prises en charge par le centre de loisirs.

Après avoir délibéré, le SIVU décide de fixer à 400 € par semaine d'hiver et 200 € par semaine d'été, les dépenses liées à l'accueil du centre de loisirs dans les locaux de l'école du Triolet. Le SIVU émettra un titre de recettes à l'encontre de l'organisme organisateur du centre de loisirs à la fin de chaque vacance.

Au niveau du ménage, un appel d'offres sera lancé en 2016 afin de remettre en concurrence le contrat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et signent au registre tous les membres présents.